



Refonte de la carte scolaire de la Ville de Mios

Réunion publique du jeudi 18 janvier 2018

Partie A : Préambule

- 6 repères pour comprendre la particularité de Mios

Partie B : La refonte de la carte scolaire

- 1 : Présentation de la démarche
- 2 : L'analyse de l'existant
- 3 : Carte scolaire rentrée 2018 : le cadre
- 4 : La nouvelle carte scolaire : rentrée 2018
- 5 : Carte scolaire rentrée 2018 : Mise en œuvre



PREAMBULE

6 REPERES POUR COMPRENDRE LES PARTICULARITES DE MIOS

Repère 1 : L'évolution de la population et des effectifs scolaires

Repère 2 : Les incidences de la typologie d'une population dite « famille »

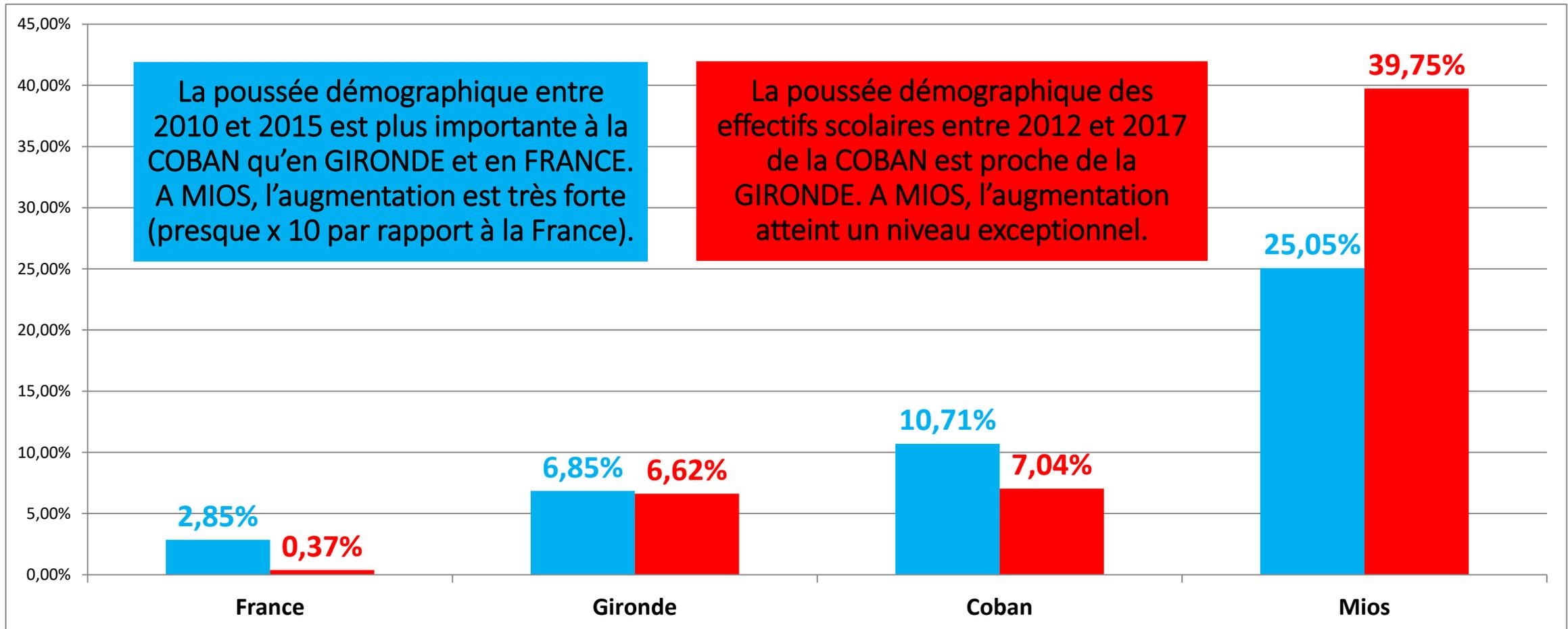
Repère 3 : Les différents accueils dans les écoles miossaises

Repère 4 : L'accélération de l'augmentation des effectifs scolaires

Repère 5 : La taille et le nombre de classes des écoles miossaises

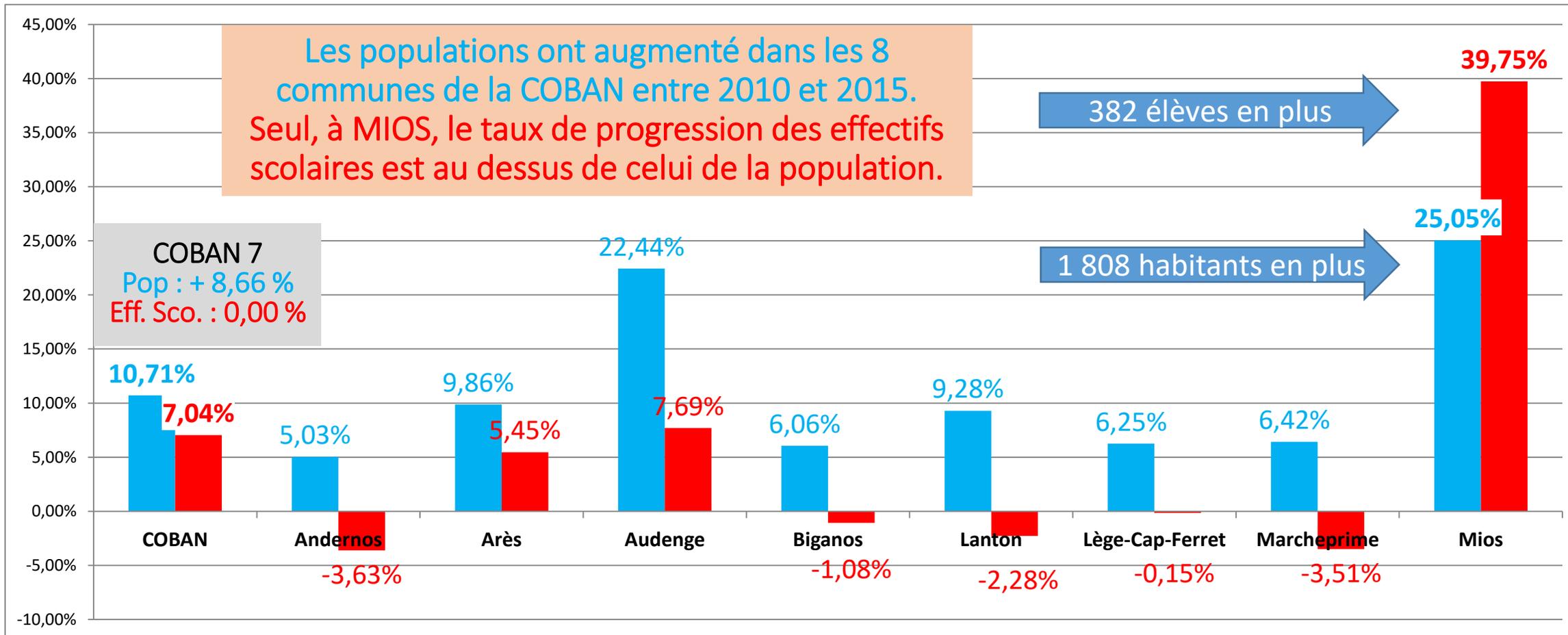
Repère 6 : Les prévisions d'effectifs pour les rentrées 2018 et 2019

Evolution des effectifs scolaires entre 2012 et 2017



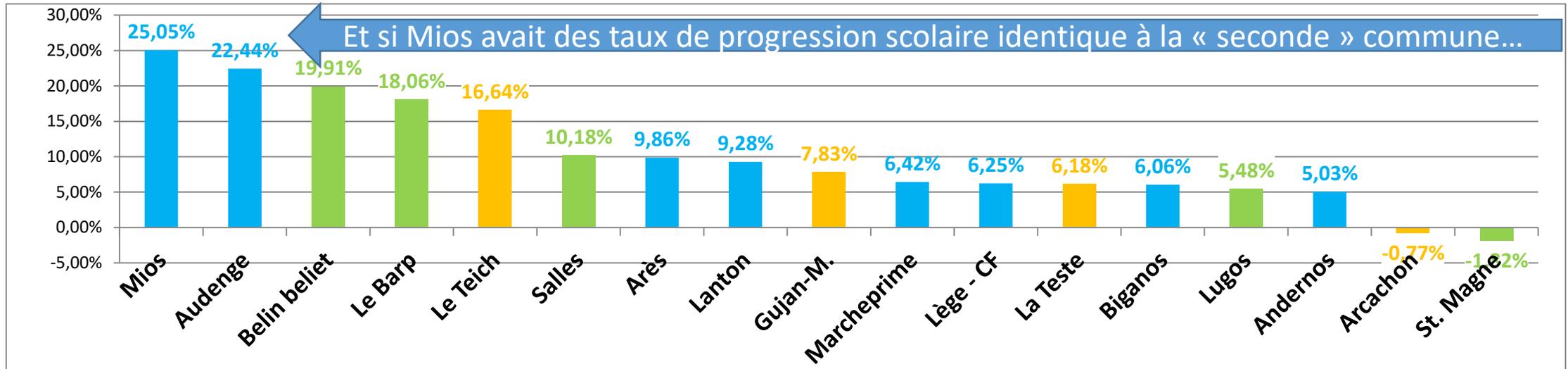
Evolution de la population entre 2010 et 2015

Evolution des effectifs scolaires entre 2012 et 2017



Et si MIOS n'était pas... Mios ! Une évolution démographique atypique par rapport aux voisins...

Evo. pop. 2010-2015



A MIOS, sur les 5 dernières années, la progression des effectifs scolaires est de 39,5 %. Chaque année, il y a eu une moyenne d'élèves supplémentaires de...

76

A AUGENGE, sur les 5 dernières années, la progression des effectifs scolaire est de 7,69 %. Chaque année, il y a eu une moyenne d'élèves supplémentaire de...

10

En appliquant le taux d'AUGENGE (7,69 %) sur les effectifs scolaires de MIOS, la moyenne annuelle d'élèves supplémentaires serait « seulement » de...

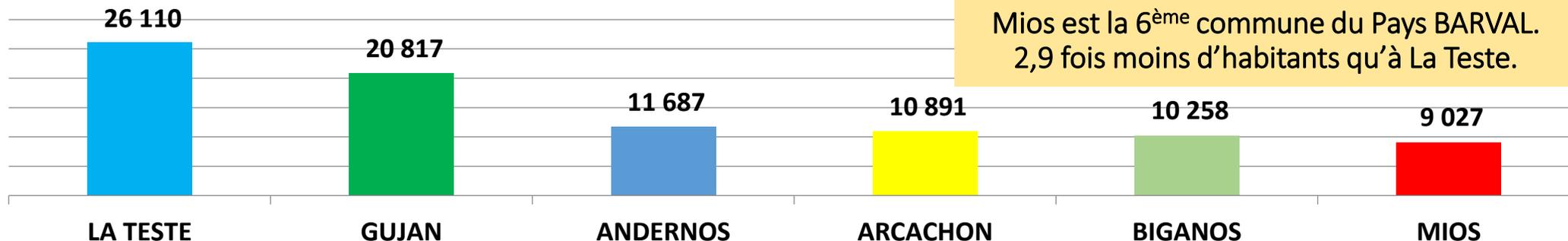
15

Les incidences de la typologie des familles à Mios

La situation au niveau de la population 2015, des effectifs scolaires 2017 et du périscolaire 2016

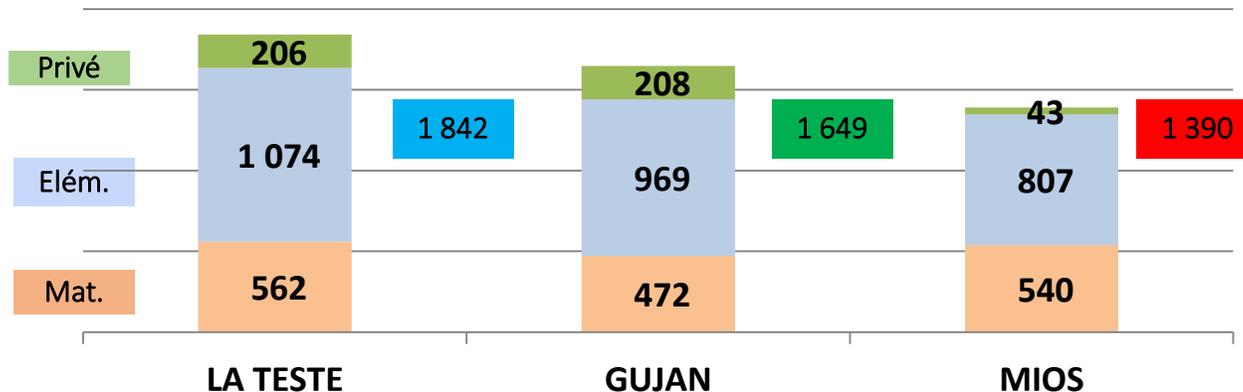
POP.
2015

(Insee)

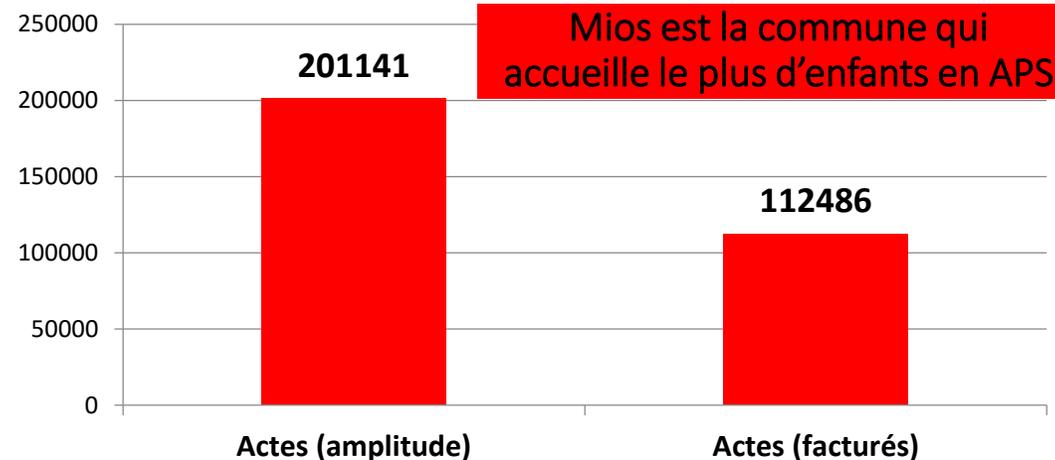


Effectifs Scolaires rentrée 2017

Mios : 3^{ème} commune mais déjà la 2^{ème} en maternel.



Fréquentation périscolaire 2016

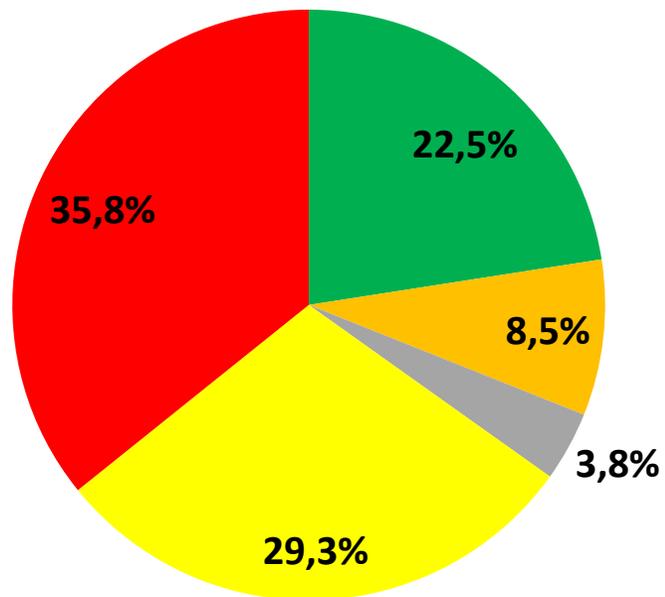


Pour Mios, il ne s'agit pas de s'enorgueillir de ce classement mais de mesurer le chemin qui reste à réaliser afin de répondre du mieux possible à cet afflux d'enfants

Les différents accueils dans les locaux « école »

(Constat qui renforce un des objectifs de la carte scolaire : « Limiter les classes modulaires tout en créant des espaces dédiés pour les APS »)

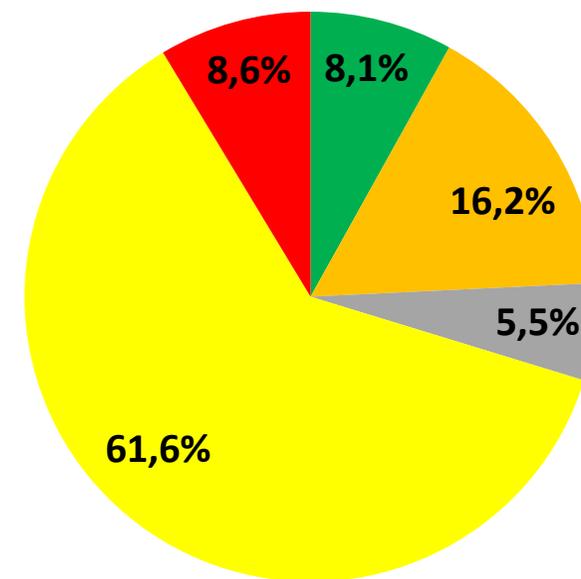
En 2016*, la répartition des heures d'ouvertures des écoles est :



■ Accueil Périscolaire ■ Pause Méridienne ■ TAP ■ ECOLE ■ ALSH

* 2 836 h. d'ouverture du bâtiment (173 jours d'écoles – 243 jours d'ALSH)

En 2016*, la répartition de l'utilisation des locaux scolaires par tous les enfants est :



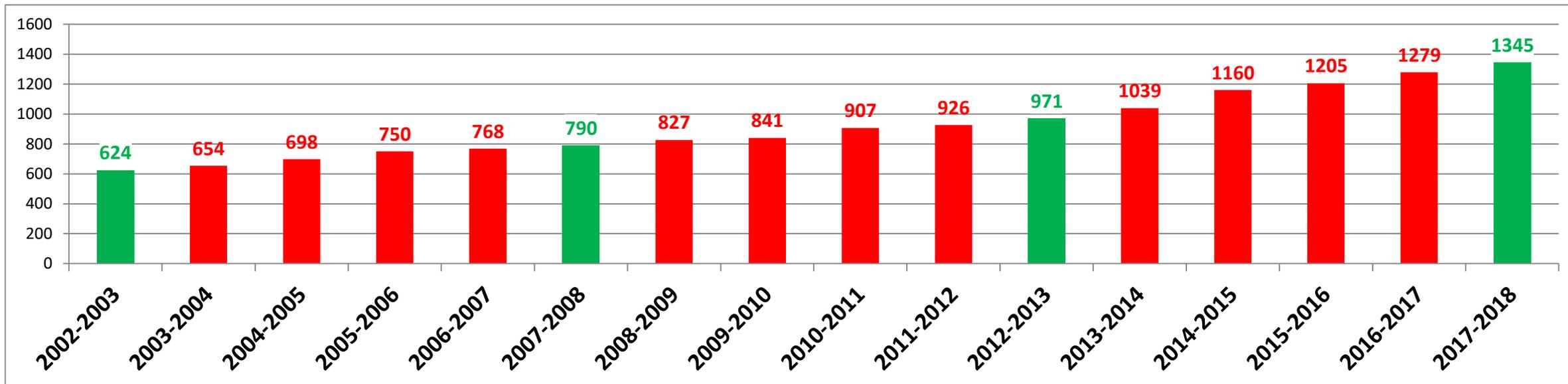
■ Accueil Périscolaire ■ Pause Méridienne ■ TAP ■ ECOLE ■ ALSH

* 1 396 104 heures d'accueils de l'ensemble des enfants

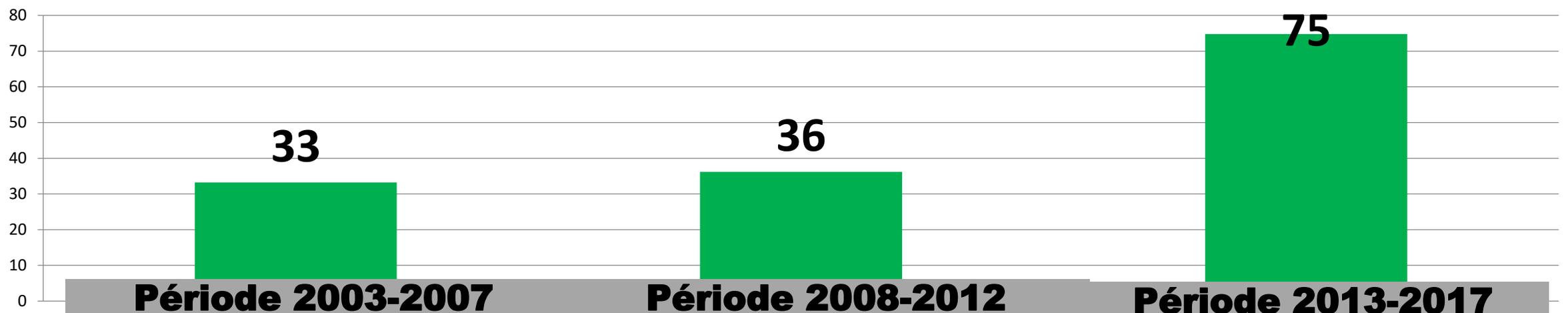
A Mios, il y a une utilisation importante des locaux scolaires sur les temps « non scolaires » des enfants.

Accélération des effectifs scolaires depuis 15 ans

(Chiffres Mairie)

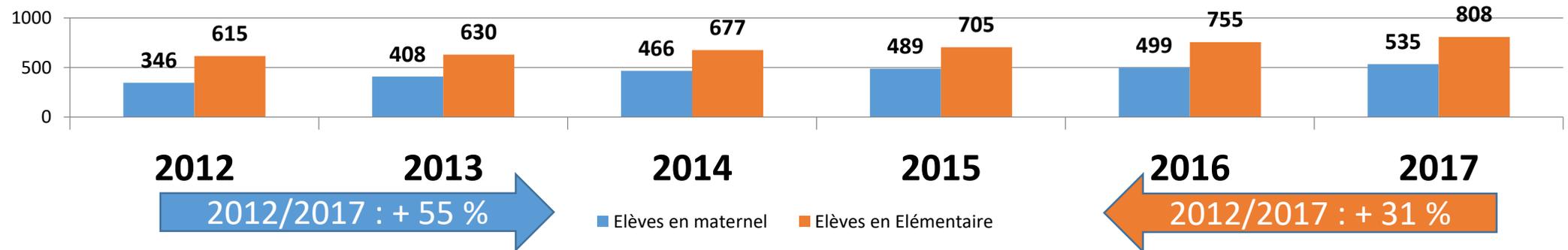


Nombre moyen d'élèves supplémentaires par an

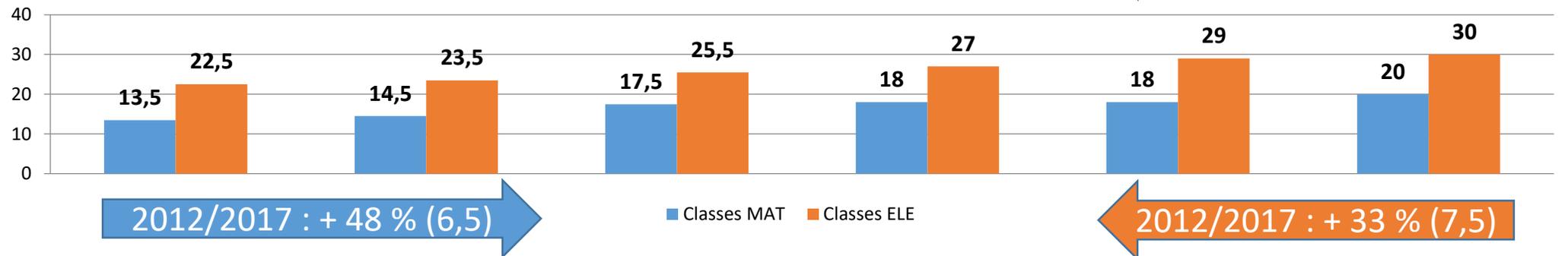


Evolution des effectifs scolaires et moyenne par classe entre 2012 et 2017 (Données Education Nationale)

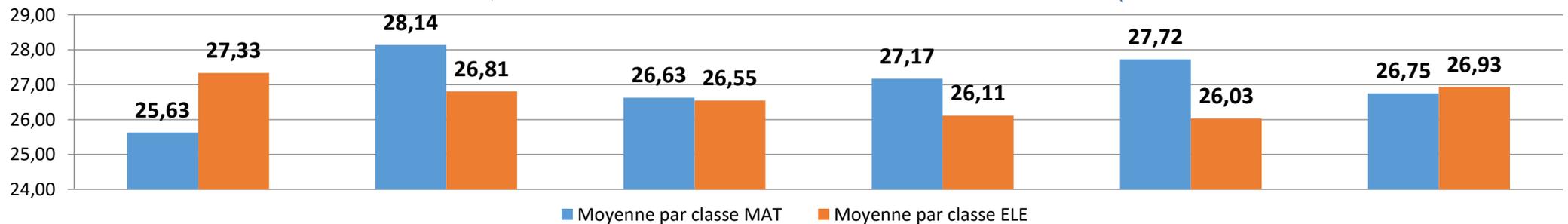
EFFECTIFS



CLASSES



MOYENNE



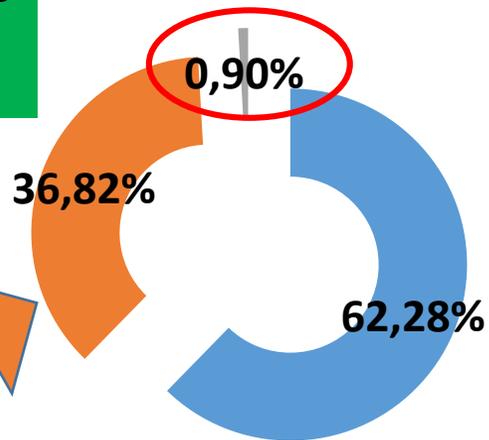
14 classes en plus en 5 rentrées à Mios. Sur la même période, pour les 7 autres communes de la COBAN : 6 classes en moins (4 en maternel / 2 en élémentaire)

La taille des écoles de Mios

En 2016, en France métropolitaine, il y avait 44 510 écoles publiques
A Mios, il y a 4 écoles publiques et, à la rentrée 2018, il y en aura 5

14 007
écoles maternelles

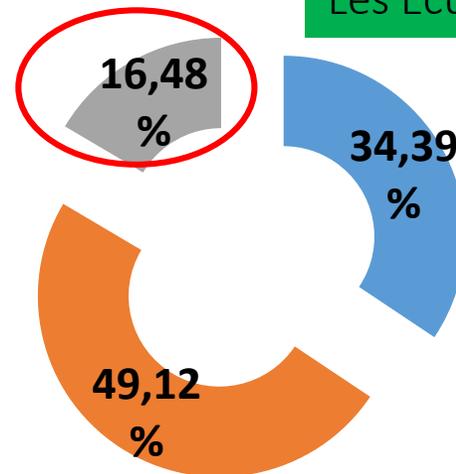
Fauvette
Pitchou
Air Pins



■ Moins de 5 classes ■ 5 à 10 classes ■ 11 et plus

16 102
écoles élémentaires

Les Ecureuils

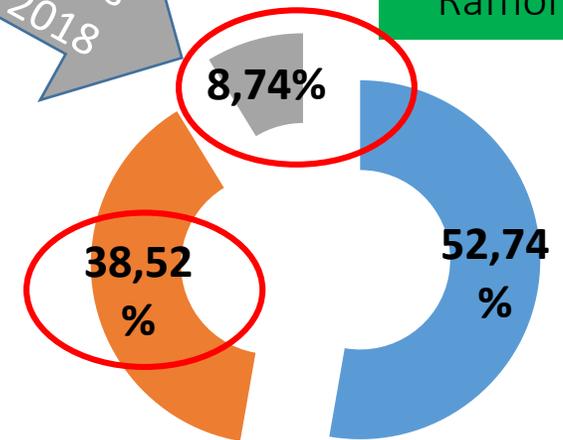


■ Moins de 5 classes ■ 5 à 10 classes ■ 11 et plus

14 401
écoles primaires

+ Terres Vives
Rentrée 2018

Ramonet



■ Moins de 5 classes ■ 5 à 10 classes ■ 11 et plus

Lillet

Les prévisions d'effectifs scolaires pour 2018 et 2019

(Chiffres Mairie)

HYPOTHESE 1

Principe : Les 2 rentrées sont marquées par une stabilité des effectifs scolaires

Probabilité : Très faible – nulle

Observations : Les naissances de 2015 (118) et 2016 (130) marquent une baisse, ce qui explique, en partie, la baisse des effectifs scolaires.

HYPOTHESE 2

Principe : Evolution des effectifs dans les mêmes proportions que les 5 ou 10 dernières années

Probabilité : Forte pour 2018

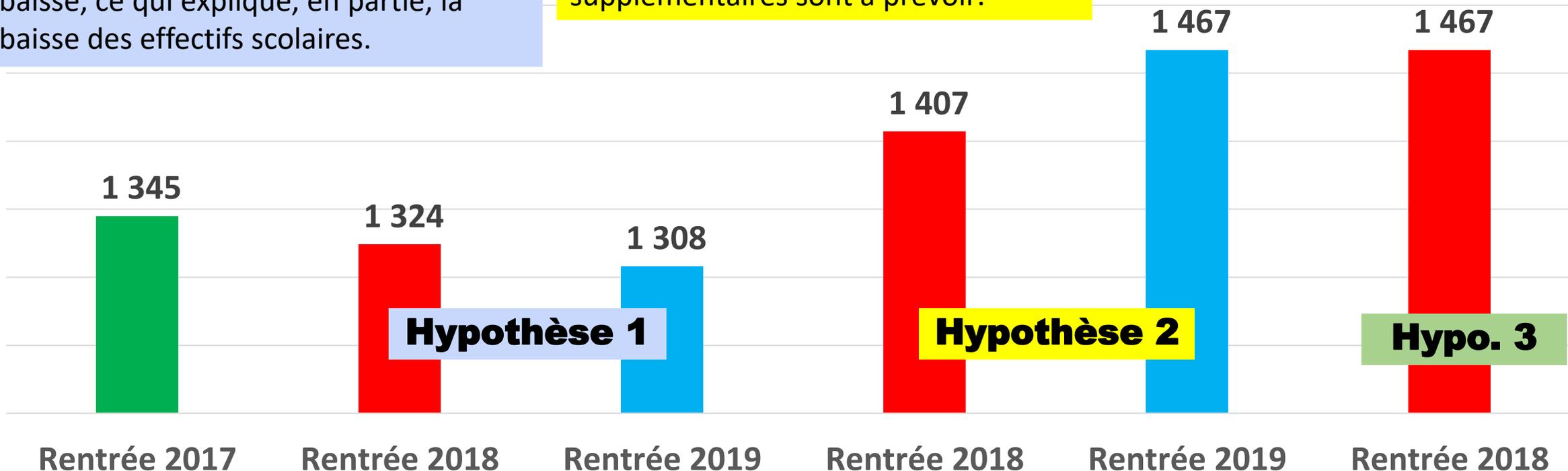
Observations : 2 à 3 classes supplémentaires sont à prévoir.

HYPOTHESE 3

Principe : Amplification de l'augmentation des effectifs

Probabilité : A vérifier (urbanisme)

Observations : En 2014, il y avait déjà eu 120 élèves en plus.



RESUME DES 6 REPERES

R
1

Une augmentation de la population importante, qui s'accompagne, ces dernières années, par une explosion des effectifs scolaires (+ 60 % en 8 ans).

R
2

Une typologie des familles à Mios (les 2 parents qui travaillent, 1 sur la CUB,...) qui entraîne une utilisation importante des services périscolaires par les enfants.

R
3

Par déclinaison, une utilisation importante des locaux scolaires par les services de la mairie pour accueillir les enfants (Pop. : 6^{ème} commune BARVAL ; En APS : 1^{ère}).

RESUME DES 6 REPERES

R
4

Une augmentation des effectifs scolaires qui n'est pas nouvelle (déjà 33 enfants par an entre 2002-2007). Mais, le rattrapage « actuel » (2 constructions d'écoles) se confronte à une amplification des effectifs.

R
5

Les écoles de Mios sont de « grosses » écoles. Avec 14 classes supplémentaires en 5 ans, le nombre d'enfants par classe reste dans la norme « EN ».

R
6

A partir des effectifs des 5 dernières années, une prévision de 1 407 élèves pour la rentrée 2018 (+ 2 ou 3 classes) mais des interrogations très fortes (risque d'un pic comme en 2014)



1 : Présentation de la démarche

La nécessité d'une nouvelle carte scolaire

Les finalités de la carte scolaire

Les objectifs généraux



La nécessité d'une nouvelle carte scolaire

- La refonte de la carte scolaire : **une responsabilité partagée** entre l'Etat (autorité académique) et la Commune.
- **La nouvelle école primaire « Terres Vives »**,
- La Ville de Mios enregistre une **augmentation continue de ses effectifs scolaires**, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années, (+ 744 logements d'ici 2027),
- **L'inadaptation de la carte scolaire** (dérogations, saturation de certains périmètres), inchangée depuis les années 80,

amène la ville à s'engager dans une démarche de refonte de la carte scolaire. Il s'agit d'une démarche complexe, qui mettra plusieurs rentrées scolaires à produire pleinement ses effets et qui convenait de débiter au plus tôt.



Les finalités de la carte scolaire

- Répartir les enfants du territoire au sein des écoles maternelles et élémentaires :
 - au plus près de leur lieu de résidence
 - selon les capacités d'accueil et en adéquation avec les locaux de ces écoles
- Garantir équité et transparence, en associant l'ensemble des acteurs éducatifs
- S'inscrire dans une vision prospective s'appuyant sur l'analyse de l'existant
- Permettre d'informer largement la population



Les objectifs généraux

- **ADAPTER** la carte scolaire à l'évolution de la population Miossaise
- **PROPOSER** une sectorisation scolaire équilibrée, cohérente du point de vue des capacités d'accueil des écoles
- **LIMITER** les classes modulaires tout en créant des espaces dédiés pour les accueils périscolaires
- **AGIR** sur le patrimoine scolaire (réaménagements, agrandissements,...) dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI écoles)
- **REGLEMENTER** les dérogations scolaires



2 : L'analyse de l'existant

La méthode

La carte scolaire actuelle

Les périmètres scolaires actuels : constat

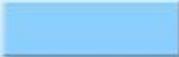
Les périmètres scolaires actuels : analyse

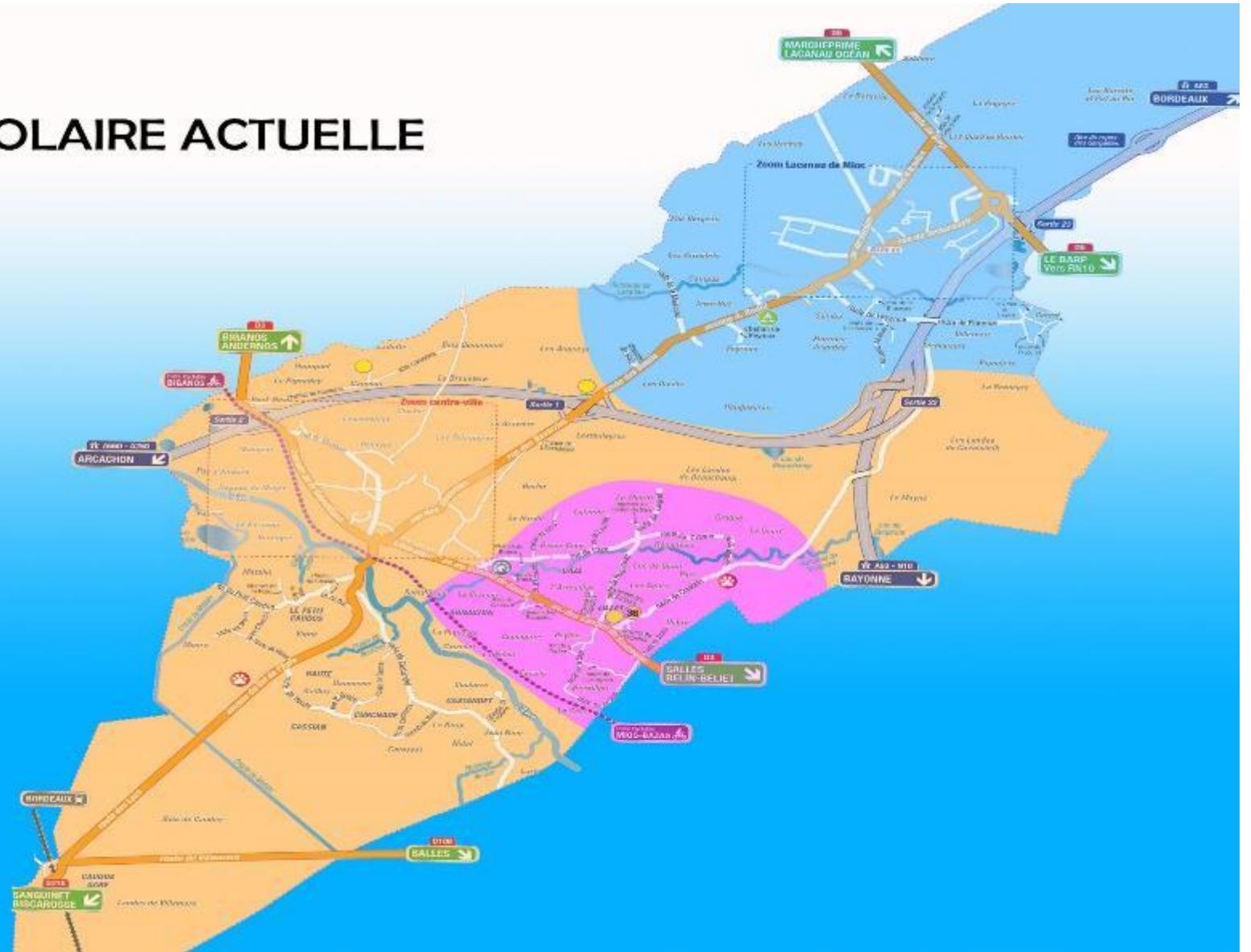


La méthode

- **Elaborer une base de données** : familles, enfants, âge, lieu de résidence, établissements scolaires et périmètres soit 1 350 enfants, 1 000 familles, 177 rues, impasses, chemins, routes,... Afin de définir des périmètres pour chaque établissement scolaire.
- **S'appuyer sur une analyse cartographique** de la ville par quartier, en positionnant les élèves sur leur lieu de résidence avec une différenciation par couleur pour chaque niveau scolaire.
- **Mise en œuvre d'un rétroplanning en 3 phases** :
 - Septembre-Octobre 2017 : constats, analyses, propositions
 - Novembre-Décembre 2017 : discussions, modifications et validation
 - Janvier-Septembre 2018 : préparation et organisation de la rentrée 2018

CARTE SCOLAIRE ACTUELLE

-  Ecole Ramonet
-  Ecole de Lillet
-  Ecole les Ecureuils, Fauvette Pitchou et Air Pins



Les périmètres scolaires actuels : constats

Année scolaire 2017-2018		LILLET	Variation	BOURG	Variation	RAMONET	Variation	TOTAL
Capacité d'accueil * (Critères E.N)	Maternelle	54		324		162		540
	Elémentaire	78		468		234		780
	TOTAL	132		792		396		1320
Effectif scolaire (réel au 29/11/2017)	Maternelle	57	+3	321	-3	162	0	540
	Elémentaire	81	+3	487	+19	242	+8	810
	TOTAL	138	+6	808	+16	405	+8	1350
Effectif des périmètres	Maternelle	68	+14	328	+4	148	-14	544
	Elémentaire	112	+34	484	+16	203	-31	799
	TOTAL	180	+48**	812	+20**	351	-45**	1343

* Capacité d'accueil communiquée par M. SEGOUIN, I.E.N de secteur le 16/10/2017 : 27 élèves par classe en maternelle, 26 élèves par classe en élémentaire

** Les variations prennent en compte uniquement les enfants domiciliés à Mios : 1 343 élèves au 29/11/2017



Les périmètres scolaires actuels : analyse

- **Capacité d'accueil.**

Globalement nos classes sont en sureffectif (30 élèves en élémentaire)
Soit plus 30 élèves (une classe élémentaire de plus).

- **Le périmètre actuel de Lillet est trop important.**

Si tous les enfants résidant dans le périmètre de Lillet étaient scolarisés à Lillet, l'effectif de cet établissement scolaire primaire serait de 180 élèves pour une capacité d'accueil de 132 élèves.

- **Le périmètre actuel de Ramonet est trop petit.**

Si tous les enfants résidant dans le périmètre de Ramonet étaient scolarisés à Ramonet, l'effectif de ces deux établissements scolaires serait de 351 élèves pour une capacité d'accueil de 405 élèves.

- **Le périmètre actuel du Bourg est presque cohérent.**

Si tous les enfants résidant dans le périmètre du Bourg étaient scolarisés au Bourg, l'effectif de ces deux établissements scolaires serait de 812 élèves pour une capacité d'accueil de 792 élèves.



3: Carte scolaire rentrée 2018 : le cadre

Les nouveaux périmètres scolaires : objectifs

Les nouveaux périmètres scolaires : règles



Les nouveaux périmètres scolaires : objectifs

Lors de la rencontre avec l'I.E.N du 16/10/2017 et l'adjointe aux affaires scolaires, le scénario envisagé est de passer de 50 à 52 classes (voire même 53) réparties de la façon suivante :

- **Conserver la capacité d'accueil** de l'établissement de **Lillet**, c'est-à-dire 2 classes de maternelle soit 54 enfants et 3 classes d'élémentaire soit 78 enfants.
- **Conserver la capacité d'accueil** de l'établissement de **Ramonet**, c'est-à-dire 6 classes de maternelle soit 162 enfants et 9 classes d'élémentaire soit 234 enfants.
- **Réduire la capacité d'accueil** de l'établissement la **Fauvette Pitchou** à 9 classes de maternelle soit 243 enfants.
- **Réduire la capacité d'accueil** de l'établissement des **Ecureuils** à 14 classes d'élémentaire soit 364 enfants.
- **Définir la capacité d'accueil** de l'établissement **Terres vives** à 3 classes de maternelle soit 81 enfants et 6 classes d'élémentaire soit 156 enfants.



Les nouveaux périmètres scolaires : règles

- La nouvelle carte scolaire s'appliquera à chaque nouvel arrivant
- Aux enfants nés en 2015 (rentrée PS 2018) et à la fratrie,
- Aux enfants nés en 2012 (rentrée CP 2018) et à la fratrie,
- Aux enfants nés en 2009 (rentrée CM1 2018) et à la fratrie,
- Les enfants déjà scolarisés pourraient finir **leur cycle scolaire*** dans leur établissement d'origine dans la limite de la capacité d'accueil de cet établissement (les PS et MS, les CP, CE1, et CM1 de l'année 2017-2018).

* Réf. BO du 05/09/2013 : cycle 1 : PS, MS,GS, cycle 2 : CP, CE1, CE2 et cycle 3 : CM1, CM2, 6°



4 : La nouvelle carte scolaire : rentrée 2018

Lillet : périmètre de base et périmètre flottant

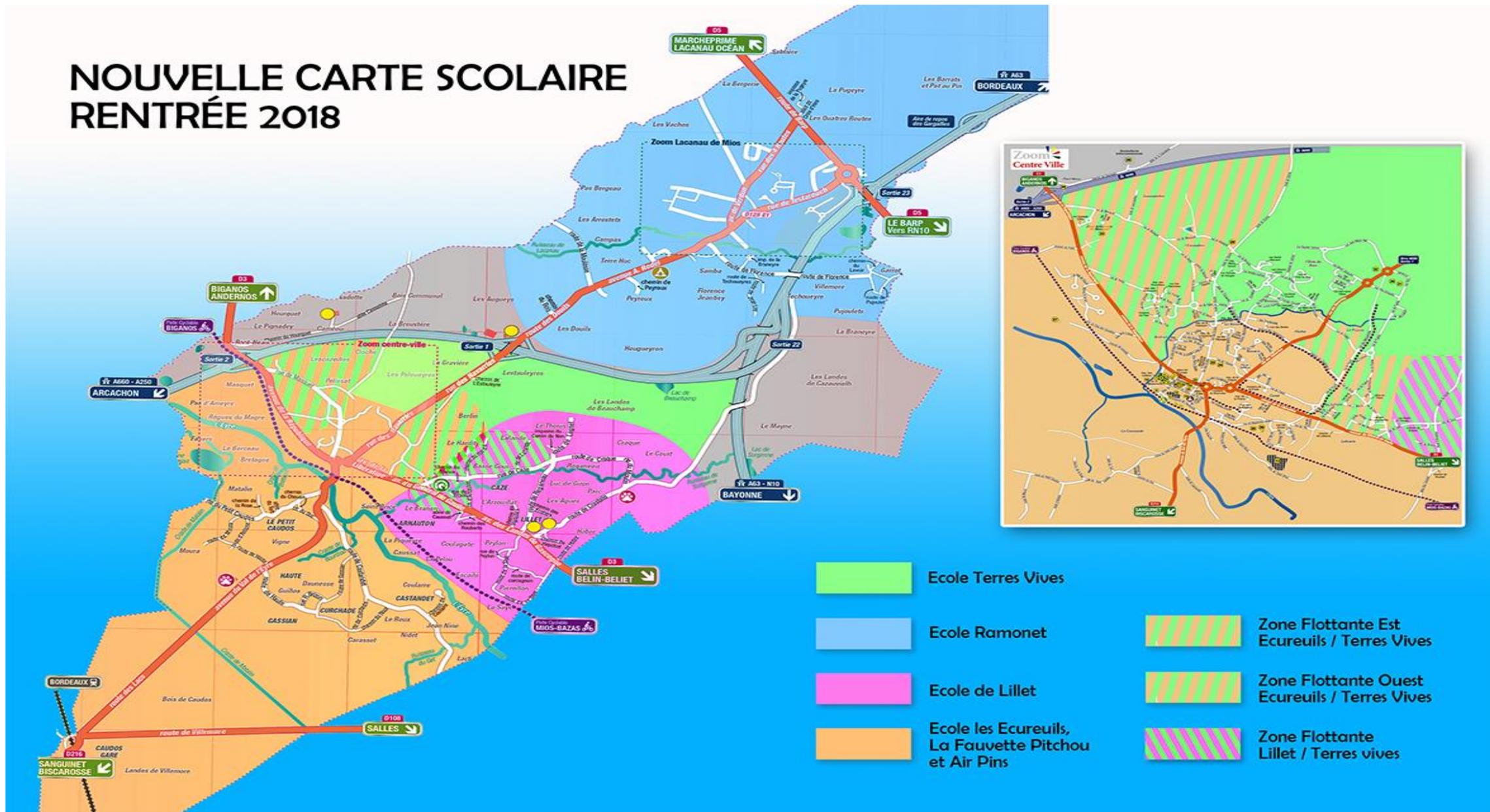
Terres Vives : périmètre de base et flottants

Ecureuils et fauvette pitchou : périmètre de base

Ramonet : périmètre de base

La synthèse des effectifs et des classes

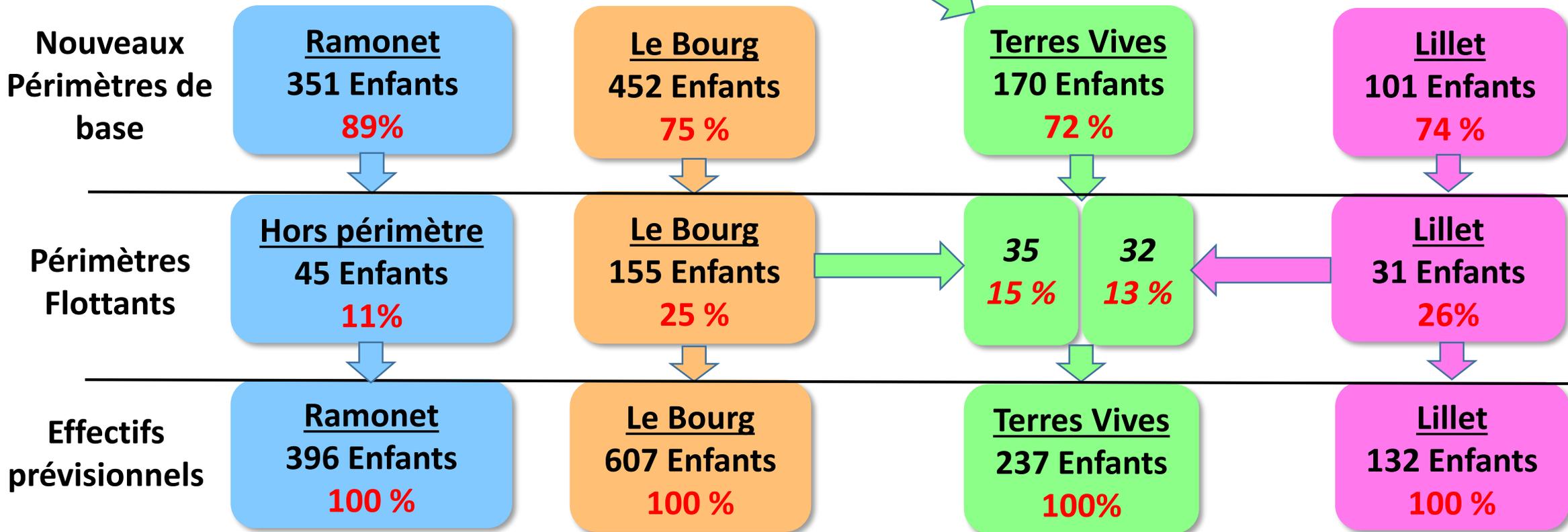
NOUVELLE CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2018



- Ecole Terres Vives
- Ecole Ramonet
- Ecole de Lillet
- Ecole les Ecureuils, La Fauvette Pitchou et Air Pins
- Zone Flottante Est Ecureuils / Terres Vives
- Zone Flottante Ouest Ecureuils / Terres Vives
- Zone Flottante Lillet / Terres vives



Seulement 237 élèves sur 1400 seront affectés par la refonte de la carte scolaire soit 17% de l'effectif global



1) affectation : service jeunesse 2) inscription : service état civil 3) radiation et admission : directeur d'établissement

LILLET : périmètre de Base

Route de hobre et route de la saye

Route de peylon et route de crastalis

Chemin des écoliers et chemin du hapchot

Route de réganeau

Route de craque et route du moulin

Chemin de vignolles

Chemin du lagnet

Impasse du camin de nen

Avenue des landes de gascogne

Allée de caussat et chemin de rouberts

Tous les écoliers de ces
rues seront scolarisés à
l'école LILLET

TERRES VIVES ou LILLET : périmètre flottant

Avenue du général de gaulle

Chemin d'arnauton et chemin du hardit

Rue du braou, chemin du branon et rue André citroën

Rue de caze et route de lalande

Les écoliers de PS, CP, CM1 et
leurs fratries de ces rues seront
scolarisés à l'école TERRES VIVES.

TERRES VIVES : périmètre de Base

Rue de beneau

Impasse marie gouze

Rue Olympe de gouge et rue Césaria Evora

Rue Sarah Bernard (Ilot beneau 22 lots)

Impasse janvier

Rue de l'orée du bois et rue de ganadure

Impasse marcel lieuzère

Rue nikki de saint phalle

Rue anne franck, rue rosa parks et rue lucie aubrac

Impasse des champs

Route de cloche

Chemin des gassinières

Rue des Galips (Ilot Pujeau 21 lots)

Rue des marguerites et rue de pujeau

Tous les écoliers de ces
rues seront scolarisés à
l'école TERRES VIVES

TERRES VIVES ou BOURG : périmètres flottants (ouest)

Rue du vivey et rue de la carreyre

Allée du zingueur et rue des argileires

Rue jean marie et du hameau

Rue des mésanges et chemin des chênes

Rue des Pinsons et des bergeronnettes

Rue de peyot et rue de flatter

Les écoliers de PS, CP, CM1 et leurs fratries de ces rues seront scolarisés à l'école TERRES VIVES.

TERRES VIVES ou BOURG : périmètres flottants (est)

Rue de masquet et route de lescazeilles

Rue du voisin et Chemin de pelissot et du houdin

Impasse du pitey et impasse ta l'estiu

Rue francis bernos et rue de la dune

Rue clément ader et rue des pins

Impasse des pruneliers et impasse des arbousiers

Rue des vallons et rue lucie lafargue

Rue de peillin

Les écoliers de PS, CP, CM1 et leurs fratries de ces rues seront scolarisés à l'école TERRES VIVES.

ECUREUILS ET FAUVETTE PITCHOU : périmètre de base

Rue charles duloé et rue des perduyres

Impasse du pré saint martin

Rue du maréchal leclerc

Rue des grives, rue des vignes, rue des grépins et rue des résiniers

Rue de l'île et rue de raouque

Rue des acacias et allée de saint brice

Rue des arribauts, rue des batailles longues, impasse des catalpas, rue d'andron et rue des noisetiers

Route de castandet et chemin du coularre

Avenue du val de l'eyre, Route du petit caudos et chemin du duc

Route de curchade et chemin du roux

Route de haute et route de gassian

Avenue de la république, place du 11 novembre et chemin de l'abreuvoir

Route du petit caudos, route de mourra, chemin de la rose et chemin du duc

Impasse de la garenne et route d'anton

Tous les écoliers de ces
rues seront scolarisés dans
les écoles du BOURG

ECUREUILS ET FAUVETTE PITCHOU: périmètre de base

Impasse de la prairie

Rue de la pinède, rue du clos des cavaliers et chemin de lamothe

Rue des navarries

Impasse des iris

Rue du canet, allée des mimosas et impasse de la prade

Rue du bois de freuot

Rue raymond brizon

Impasse des damisèles et allée du tort

Rue des écoles, rue de l'avenir et Rue marguerite yourcenar

Rue colette besson, avenue hubert martineau, rue du parc, rue des villas séréna et rue des pâturages

Impasse des ceps et rue du notaire

Avenue léon delagrangé

Impasse de la casseyre et rue saint jean

Avenue de la libération

Rue des chanterelles et des bolets

Tous les écoliers de ces
rues seront scolarisés dans
les écoles du BOURG

RAMONET : Périmètre de base

Route du barp et route des douils

Rue des quatre routes et allée de croix d'hins

Rue de hargon et père azais

Rue de testarouch

Rue de l'escouarte

Rue du barrail et impasse des genêts

Rue des fougères et impasse des conihis

Rue marie curie et chemin du bouchon

Avenue de Verdun

Rue du château d'eau et rue de la rivière

Allée de lacanau et chemin des prés

Rue de la pugeyre et route de florence, route de techoueyre, rue du garrot et chemin du lavoir

Route du pujoulet et impasse du braneyre

Avenue armand rodel, rue de samba et rue de paulon

Rue de boupeyres et chemin du bois

Tous les écoliers de ces
rues seront scolarisés à
l'école RAMONET

Les nouveaux périmètres : synthèse classes

Ecoles Effectif prévisionnel Rentrée 2018	Année 2017-2018					Année 2018-2019					Observations
	Niveau		Classes			Niveau		Classes			
	maternelle	élémentaire	modulaires	en dur	Total	maternelle	élémentaire	modulaires	en dur	Total	
Lillet (132)	2	3	1	4	5	2	3	1	4	5	1 classe modulaire
Ramonet (396)	6	9	1	14	15	6	9	1	14	15	Risque de passer à 14 classes
Fauvette (162)	9		2	7	9	6			6	6	1 classe en dur pour l'A.P.S
Air Pins (81)	3			3	3	3			3	3	
Ecureuils (364)		18	4	14	18		14		14	14	Risque de passer à 13 classes
Terres Vives (237)						3	6		9	9	Ouverture entre 9 et 11 classes
Total (1372)	20	30	8	42	50	20	32	2	50	52	Entre 2 et 4 créations de classes en 2018



5 : Carte scolaire rentrée 2018 : Mise en œuvre

Discussions, modifications et validation
Organisation de la rentrée scolaire 2018
Procédure d'inscription et de réinscription



Discussions, modifications et validation

Réunion du jeudi 16 novembre	Présentation de la nouvelle carte scolaire aux Chefs de pôles de la Ville
Réunion du mardi 21 novembre	Présentation de la nouvelle carte scolaire aux Elus locaux
Réunion du mardi 05 décembre	Présentation de la nouvelle carte scolaire à Monsieur SEGOUIN « I.E.N »
Réunion du lundi 11 décembre	Présentation de la nouvelle carte scolaire aux Directeurs d'établissements
Réunion du lundi 18 décembre	Présentation de la nouvelle carte scolaire aux représentants des parents d'élèves
Réunion du jeudi 18 Janvier 2018	Présentation de la nouvelle carte scolaire aux familles
Février 2018	Présentation de la nouvelle carte scolaire à la commission scolaire
Février 2018	Délibération du conseil Municipal, objet : la nouvelle carte scolaire

Organisation de la rentrée scolaire 2018

Janvier 2018	Communiquer largement auprès des administrés sur la nouvelle carte scolaire.
Mars 2018	Envoyer les dossiers d'inscriptions et de réinscriptions aux familles selon les nouveaux périmètres scolaires.
Avril 2018	Accueillir les familles : Nouveaux arrivants et familles résidents dans les périmètres de terres vives : (Service Jeunesse) Réinscriptions : (Accueil Unique Mairie)
A partir Avril 2018	Admission des élèves par les directeurs d'établissements <u>uniquement sur présentation du certificat d'inscription.</u>
Mai 2018	Etudier les dérogations scolaires en fonction des capacités d'accueil des établissements.
Juin 2018	Présenter l'effectif prévisionnel des Etablissements Scolaires, des A.L.S.H péri et extrascolaire et de la restauration afin d'organiser les services en fonction des réservations.
Septembre 2018	Bilan et propositions d'organisation pour septembre 2019

Familles résidentes dans les périmètres de bases



70%

Dossier de réinscription périscolaires: restauration, APS, ALSH,...



Mars 2018 : Envoi des dossiers

Avril 2018 : Réception des dossiers

Mai 2018 : Dérogations

Mars - juin

Septembre

Réinscription :

- Accueil Unique Mairie

Rentrée scolaire :

Familles résidentes dans les périmètres de Terre Vives



Mars - juin		Septembre
<u>Affectation et inscription :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Service jeunesse • Service Etat civil 	<u>Radiation :</u> Directeurs d'établissement scolaire d'origine <u>Admissions :</u> RDV, auprès du nouveau directeur d'école sur présentation du certificat d'inscription	<u>Rentrée scolaire :</u>

Procédure nouvel arrivant et enfants nés en 2015



Préinscription
Dossier d'inscription



Dossier d'admission



Mars 2018 : Envoi des dossiers
Avril 2018 : Réception des dossiers

Mai 2018 : Dérogations

Octobre - mars	Mars - juin		Septembre
<u>Préinscription :</u> <ul style="list-style-type: none"> • En ligne • Service jeunesse • Service Etat civil 	<u>Affectation et inscription :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Service jeunesse • Service Etat civil 	<u>Admissions :</u> <ul style="list-style-type: none"> • RDV, auprès des directeurs des écoles sur présentation du certificat d'inscription 	<u>Rentrée scolaire :</u>



Echanges